

# REFERENTIEL PEDAGOGIQUE RECYCLAGE SSIAP1

Durée totale indicative	14 heures
-------------------------	-----------

Public	15 stagiaires maximum
--------	-----------------------

Pré requis	<p>⇒ Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.</p> <p>⇒ Qualification de secourisme en cours de validité</p>
------------	--

VALIDATION	
<p>⇒ La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.</p> <p>⇒ Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau</p> <p>⇒ Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.</p>	

AGENT DE SECURITE INCENDIE		
RECYCLAGE Agent de sécurité	→ Séquence 1 : Prévention → Séquence 2 : Moyens de secours → Séquence 3 : Mises en situation d'intervention	14h

## 1<sup>er</sup> JOUR

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : RECYCLAGE DE L'AGENT DE SECURITE INCENDIE

SEQUENCE 1 - PREVENTION		Durée : 5h
Thème	Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)</li><li>- Accessibilité du public</li><li>- QCM (examen blanc)</li></ul>	
Application	Cette séquence devra être mise à profit pour mettre l'accent sur l'évolution de la réglementation et du métier de chef d'équipe de sécurité incendie et présenter leurs retours d'expériences	
Créneaux horaires	CONTENU	FORMATEUR
8h-12h	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)</li><li>- Accessibilité du public</li></ul>	
13h30-14h30	<ul style="list-style-type: none"><li>- QCM (examen blanc)</li></ul>	

SEQUENCE 2 - MOYENS DE SECOURS		Durée : 3h
Thème	Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"><li>- Agents extincteurs et moyens d'extinction</li><li>- SSI</li></ul>	
Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"><li>- SSI</li><li>- MOYENS DE SECOURS</li></ul>	
Créneaux horaires	CONTENU	FORMATEUR
14h30-16h30	<ul style="list-style-type: none"><li>- évolution des moyens de secours (matériels, méthodologie, ...)</li></ul>	

## 2<sup>ème</sup> JOUR

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : RECYCLAGE DE L'AGENT DE SECURITE INCENDIE

SEQUENCE 2 - MOYENS DE SECOURS (suite)		Durée : 3h
Thème	Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents extincteurs et moyens d'extinction</li> <li>- SSI</li> </ul>	
Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SSI</li> <li>- MOYENS DE SECOURS</li> </ul>	
Créneaux horaires	CONTENU	FORMATEUR
8h30-9h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution des moyens de secours (matériels, méthodologie, ...)</li> </ul>	

SEQUENCE 3 – MISES EN SITUATION D'INTERVENTION		Durée : 6h00
Thème	Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité	
Contenu	L'action face à différents contextes : - fumées, incendie - évacuation des occupants et prise en charge d'une victime - méthode d'extinction d'un début d'incendie - protection individuelle - levée de doute, etc. L'utilisation des moyens de communication mobiles	
Application	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen :</li> <li>- d'un extincteur adapté au risque</li> <li>- d'un RIA</li> </ul> Cas concrets	
Créneaux horaires	CONTENU	FORMATEUR
9h30-12h00 13h30 – 16h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MISES EN SITUATIONS PROFESSIONNELLES</li> </ul>	

### MODALITÉS DE VALIDATION DES ACQUIS

- QCM de test en fin de session afin que l'organisme de formation s'assure du niveau de connaissance en fin de stage.
- Aucun examen n'est prévu conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié





CPFI SARL - 745, route de Grenoble - 38260 LA FRETTE – v1 2025